

Communiqué pour diffusion immédiate

Visite de la gouverneure générale Michaëlle Jean au Rwanda

**Un groupe de citoyens demande au Canada
de cesser de cautionner les crimes du dictateur Paul Kagame**

MONTREAL, le 18 avril 2010 — Un groupe de citoyens réunis pour la circonstance et provenant du Canada, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, ont présenté aujourd'hui aux médias, lors d'une conférence de presse, une déclaration dans laquelle ils demandent au Canada de cesser de cautionner les crimes du dictateur Paul Kagame. Le groupe comprend notamment Jean-Marie Ndagijimana, ancien ambassadeur du Rwanda et auteur du livre *Paul Kagame a sacrifié les Tutsi*, ainsi que Luc Marchal, qui était, en 1994, le commandant du secteur Kigali de la MINUAR.

Selon le groupe citoyen international, en se rendant en visite officielle au Rwanda du 20 au 23 avril 2010, la gouverneure générale du Canada «servira de caution à un régime parmi les plus répressifs et les plus meurtriers qui n'aient jamais existé, celui de Paul Kagame, un dictateur impitoyable. Mme Jean s'en va littéralement "serrer la main du diable". Si la gouverneure générale du Canada voulait représenter dignement son pays, elle profiterait de sa visite au Rwanda pour exiger: que les élections présidentielles du mois d'aout 2010 soient libres et démocratiques; que les partis d'oppositions soient autorisés à faire campagne; que des observateurs indépendants soient autorisés à circuler librement et commencent dès maintenant à superviser la campagne électorale.»

La déclaration rappelle le parcours de Paul Kagame et du Front patriotique rwandais (FPR). «En 20 ans, ils n'ont laissé dans leur sillage que la mort et la désolation. Environ six-millions de personnes ont perdu la vie à cause d'eux au Rwanda et dans l'Est du Congo. Ce sont indéniablement de grands criminels qui poursuivent leur œuvre barbare dans l'impunité la plus totale, grâce à l'appui de certains États et de certains médias. C'est un immense scandale et une tache hideuse sur la face de l'humanité.» En 1990, le FPR a déclenché la guerre qui a conduit au génocide de 1994. Il est soupçonné avec de solides preuves à l'appui d'avoir commis l'attentat du 6 avril 1994. Il a déplacé des millions de personnes, au Rwanda et dans l'Est du Congo, et commis des massacres à grande échelle.

Encore récemment, en novembre 2009, on apprenait que les marionnettes de Paul Kagame dans l'Est du Congo, dirigées par le criminel de guerre notoire Jean-Bosco Ntaganda, avaient «massacré des centaines réfugiés, hommes, femmes et enfants, appâtés avec une opération de vaccination contre la rougeole de Médecins sans frontières». Ces massacres sont exécutés sous le couvert d'une prétendue chasse aux génocidaires qui a été encouragée par le ministre canadien Lawrence Cannon dans un communiqué du 6 février 2009. Cette traque de civils innocents, qui relève elle-même du génocide, est de même nature que les massacres perpétrés en 1996 et 1997 par un autre homme de main de Kagame, James Kabarebe, qui tua 200 000 réfugiés rwandais cherchant désespérément à lui échapper dans la forêt zaïroise. Le groupe de citoyens souligne que «le Canada a été

complice des massacres de 1996 et 1997 également, puisque les réfugiés en question avaient été «oubliés» par l'ONU grâce aux bons soins de l'ambassadeur Raymond Chrétien et du général Maurice Baril».

«En quinze années d'enquêtes et de procès, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a dû conclure qu'il n'y avait aucune preuve de complot génocidaire de la part du régime de l'ancien président, Juvénal Habyarimana. Non seulement il n'y a aucune preuve, mais les manigances judiciaires orchestrées par le FPR et ses puissants commanditaires, en particulier les États-Unis, avec la collaboration des procureurs du TPIR, ont été nombreuses», souligne le groupe.

La déclaration précise que «dans un jugement prononcé par la chambre d'appel du TPIR, le 16 novembre 2009, les juges ont sévèrement reproché au procureur la piètre qualité de son dossier, qui reposait essentiellement sur des montages de fausses preuves et de faux témoignages. Ils ont ordonné la libération immédiate de Protais Zigiranyirazo, qui était censé être l'un des principaux planificateurs du génocide, selon la version de l'histoire abondamment véhiculée par certaines associations et certains journalistes.» Les juges du TPIR ont ainsi établi que cette version de l'histoire, que le groupe de citoyens appelle «l'histoire convenue», est fausse.

Toute opposition politique est sauvagement réprimée par Paul Kagame au moyen d'accusations sans fondement, quand ce n'est pas tout bonnement par l'intimidation physique ou le meurtre. Le groupe mentionne les cas actuels des opposants politiques Victoire Ingabire Umuhiza, Bernard Ntaganda et Frank Habineza. Il invite les journalistes canadiens qui couvriront la visite officielle de la gouverneure générale, à «rencontrer des partis de l'opposition, des journalistes locaux et des personnes considérées comme menacées par le régime». Les journalistes canadiens devraient pouvoir faire leur travail sans être supervisés par des agents du FPR (civils, policiers ou militaires).

À la fin de la déclaration, le groupe fournit aux journalistes une liste de 25 personnes, experts, juristes, journalistes et témoins de premier plan, qui ont très peu été consultés ou interviewés par les médias canadiens jusqu'à maintenant, tandis que les propagandistes du FPR, qui se présentent comme les «rescapés du génocide», sont régulièrement cités.

Renseignements

Bernard Desgagné 819 503-0520

François Munyabagisha 514 798-9569

Pièces jointes

- Déclaration intitulée «L'appui du Canada au dictateur Paul Kagame doit cesser».
- «SOS en direct du Rwanda — le cas de Domina».